

CALENDRIER ENTRETIEN D'EVALUATION

Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020

Arrêté du 1er septembre 2005 modifié

ETAPES DE L'ENTRETIEN D'EVALUATION - JOUR "J"	DELAIS
Convocation à l'entretien d'évaluation et transmission des documents à l'évalué Pour les chefs d'établissement, avis du Président du Conseil de surveillance ou du conseil d'administration et transmission à l'évalué	J - 15
Retour par l'évalué des documents à l'évaluateur	J-7
Entretien d'évaluation - jour "J" et information de l'évalué sur la PFR	Au plus tard le 31 octobre 2023
Remise des documents signés par l'évaluateur à l'évalué	J+15
Retour dans les 7 jours des documents signés par l'évalué à l'évaluateur, complétés éventuellement de ses observations	J+22
Transmission de tous les supports d'évaluation au C.N.G.	Au plus tard le 30 novembre 2023
Notification PFR à l'évalué Copie au C.N.G.	J + 1 mois